

AVIS DE PROSPECTION AÉROPORTÉE

VEUILLEZ ÉCRIRE EN LETTRES MOULÉES

Je soussigné/nous soussignés, _____
(Demandeur)

demeurant au _____
(Adresse)

Ville _____ Province _____ Code postal _____

N° de téléphone _____ N° de télécopieur _____

avise/avons le directeur des mines de la tenue d'une prospection aéroportée en vertu de l'article 11 du Règlement sur les aliénations minières et les baux miniers RM 64/92.

Date de commencement de la prospection : _____

Date de fin de la prospection : _____

Une carte décrivant le territoire visé par la prospection aéroportée proposée est jointe.

REMARQUES :

1. Le directeur doit être informé par écrit lorsque la prospection aéroportée est terminée.
2. Un rapport énonçant les résultats de la prospection aéroportée doit être envoyé au directeur des mines dans les trois ans suivant la fin de celle-ci.
3. Si un représentant signe cette demande, un document attestant ses pouvoirs doit être remis au registraire.

(Date)

(Signature du demandeur)

Toute fausse déclaration contenue dans le présent document constitue une infraction en vertu de la Loi sur les mines et les minéraux.

Prière de déposer l'avis au bureau du registre minier :

WINNIPEG

1395, avenue Ellice, unité 360
Winnipeg (Manitoba) R3G 3P2
Téléphone : 204 945-6527
Télécopieur : 204 948-2578

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Date de réception de l'avis _____

Date de fin de la prospection _____

Date d'exigibilité du rapport _____